

CHESSY

MARS 2014... MARS 2014... MARS 2014... MARS 2014... MARS 2014... MARS 2014...

ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES DU 23 ET 30 MARS

Comme nous vous l'avons évoqué sur le précédent Flash information, les élections permettront d'élire pendant 6 ans, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle avec prime majoritaire, **les conseillers municipaux, et pour la première fois les conseillers communautaires**, qui siègeront au **Syndicat d'Agglomération Nouvelle (S.A.N.) du Val d'Europe**.

QU'EST-CE QUI CHANGE ?

Le bulletin de vote comportera 2 listes distinctes :

- La première liste, présentera les **27 candidats au poste de conseiller municipal** (avec la parité Femme/Homme).
- La seconde liste, présentera les **8 candidats au poste de conseiller communautaire** (6+ 2 suppléants) issus de la liste des conseillers municipaux (fléchage) en appliquant toujours le principe de la parité Femme/Homme.

Intitulé de l'élection (verso vierge)	
Titre de la liste	
Liste des candidats au conseil municipal 1. Pierre 2. Henriette 3. Philippe 4. Jeanne 5. Paul 6. Anne 7. Frédéric 8. Emilie 9. Arthur 10. Fabienne 11. Fabrice 12. Marianne 13. Marius 14. Louise 15. Edgar 16. Anita 17. Guy 18. Denise 19. Charles 20. Caroline 21. Luc 22. Marie 23. Paul 24. Mauricette 25. François 26. Isabelle 27. Michel	Liste des candidats au conseil communautaire 1. Pierre 2. Henriette 3. Paul 4. Jeanne 5. Arthur 6. Louise 7. Marius 8. Anita

L'ÉLECTION AURA LIEU AU SCRUTIN DE LISTE BLOQUÉE SANS PANACHAGE NI RATURE ET SANS POUVOIR MODIFIER L'ORDRE DE PRÉSENTATION DES CANDIDATS SUR LES LISTES.

TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR POUR VOTER ?

Chaque électeur est en possession d'**une pièce d'identité et de sa carte d'électeur**, qu'il doit avoir signé, et qui comporte l'indication du bureau de vote dans lequel il est inscrit (voir l'exemple ci dessous). Bien qu'inscrits sur la liste électorale générale de la commune, **les électeurs doivent obligatoirement voter dans le bureau de vote où ils sont affectés**.



Adresse de votre bureau de vote

Attention : le bureau n°4 a changé d'adresse

Numéro de votre bureau de vote

Signature obligatoire du titulaire de la carte d'électeur

VOTRE CARTE D'ÉLECTEUR (verso)

LES BUREAUX DE VOTE

Les électeurs de la commune sont répartis sur **4 bureaux de vote** :

- **n°1** : Salle du Conseil Municipal - Mairie - 32, rue Charles de Gaulle (centre bourg)
- **n°2** : Salle Éléonore - École Tournesol - 4, rue du bois de Paris (centre urbain)
- **n°3** : Halle de la maternelle - École Cornélius - 48, rue Charles de Gaulle (centre bourg)
- **n°4** : Salle polyvalente - École Gaius - 6, rue du Clos Girard (centre bourg)

LES BUREAUX DE VOTE SERONT OUVERTS DE 8H À 18H



CHANGEMENT D'ADRESSE DU BUREAU DE VOTE N°4

ATTENTION : le bureau de vote n°4 n'est plus situé à la Grange du SAN, dorénavant le bureau de vote n°4 est localisé à la salle polyvalente de l'école Gaius (6, rue du Clos Girard - centre bourg)

VOTE PAR PROCURATION

Si vous ne pouvez être présent lors des scrutins vous pouvez **voter par procuration**.

Pour plus d'informations sur cette démarche, rendez-vous sur le site du Ministère de l'Intérieur : www.interieur.gouv.fr, rubrique élections/comment voter/le vote par procuration.

REPRISE DES ACTIVITÉS SPORTIVES AU GYMNASÉ ET AU TERRAIN DE SPORTS

Suite au vol de câbles enterrés alimentant les mâts d'éclairage du terrain de sport, dans la nuit du 26 février, les activités sportives en soirée ont été provisoirement suspendues.

Le remplacement des 970 mètres de câbles a été effectué rapidement, permettant une **remise en service dès le lundi 10 mars**.

Les caméras de surveillance installées sur cet équipement ont permis d'enregistrer les faits. Une enquête est en cours.

IMMEUBLE LE PLAZZA – PLACE D'ARIANE

Les surfaces de bureaux proposées à la location dans cet immeuble n'ont pas encore trouvé preneur. En attendant, et afin de pouvoir répondre aux besoins spécifiques des futurs locataires par des aménagements adaptés, le chantier est ralenti.

De ce fait, la mise à la disposition de la commune des 2 coques acquises en rez-de-chaussée sont retardées.

L'une est destinée, sur 800 m², à l'aménagement de 2 salles de cinéma, dont l'aménagement intérieur devrait débuter en fin d'année pour une livraison au second semestre 2015. Destinée à proposer de l'animation sur le quartier, la programmation souhaitée sur cet équipement, dont la gestion sera confiée à un partenaire extérieur, est mixte : commerciale, et Art et Essai, pour en contrôler les frais de fonctionnement. Cet équipement pourra également accueillir des conférences.

L'autre, sur 150 m², est dédié à l'accueil, dans des conditions préférentielles, d'un commerce de bouche.

Deux réalisations qui permettront d'offrir des services de proximité supplémentaires aux habitants de l'ensemble du Val d'Europe.

COLLECTE DES DÉCHETS VERTS EN PORTE A PORTE

La collecte des déchets verts reprendra **le mardi 1^{er} avril** et se terminera le mardi 25 novembre 2014.

MERCI DE DÉPOSER VOS DÉCHETS VERTS LE LUNDI SOIR APRÈS 19 HEURES.

Une distribution gratuite de sacs destinés à recevoir vos déchets verts est organisée.
(Sur présentation d'un justificatif de domicile aux horaires d'ouverture de la déchetterie, Centre Technique Municipal, Rue de Montry.)



Papier recyclé